

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 913**13 septembre 2004****SOMMAIRE**

Abri Ré S.A., Senningerberg	43794	tion S.A. Holding, Luxembourg	43824
Adia International S.A., Senningerberg	43819	Europlan, S.à r.l., Grevenmacher	43806
Adia International S.A., Senningerberg	43819	Financière de Vignay S.A.H., Luxembourg	43803
Affretlux S.A., Contern	43803	Financière Mirage S.A., Luxembourg	43807
Amalhuna S.A., Luxembourg	43794	Financière Mirage S.A., Luxembourg	43810
Angel S.A., Luxembourg	43822	Fluitronics S.A., Dudelange	43801
Angel S.A., Luxembourg	43822	Fluitronics S.A., Dudelange	43802
Angel S.A., Luxembourg	43822	Fortune Magique S.A., Luxembourg	43817
Beaume Holding S.A., Luxembourg	43822	Freddy Klopp, S.à r.l., Luxembourg	43796
Blue Dime Holding S.A., Luxembourg	43819	Gerana Holdings S.A., Luxembourg	43802
Blue Sky Holding S.A., Luxembourg	43806	Gigalux S.A., Luxembourg	43818
Captis S.A., Luxembourg	43810	Gigalux S.A., Luxembourg	43818
Cerlux S.A., Luxembourg	43807	Gigalux S.A., Luxembourg	43818
Cerlux S.A., Luxembourg	43807	Gigalux S.A., Luxembourg	43819
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A.H., Luxembourg	43778	Hoffmann Leick Conseils, S.à r.l., Moutfort	43785
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A.H., Luxembourg	43778	Hoffmann Leick Conseils, S.à r.l., Moutfort	43785
Coprime Luxembourg S.A., Luxembourg	43796	Hôtel Restaurant Chez Jean, S.à r.l., Born	43801
Corelye S.A., Senningerberg	43794	HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg	43779
DD Publishing S.A., Luxembourg	43818	Indigo Capital IV, S.à r.l., Luxembourg	43821
Debut S.A.H., Findel	43795	Indurisk Rückversicherung A.G., Münsbach	43823
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg	43805	J. Van Breda & Co. Reinsurance Management S.A., Senningerberg	43807
DHM Holding S.A.	43823	Kenza Snack, S.à r.l., Differdange	43778
DHM Holding S.A., Luxembourg	43823	Kloose, GmbH, Luxembourg	43778
Driver International S.A.	43803	L.F.L. Investment S.A.	43820
Driver International S.A., Luxembourg	43803	Lamazère Holding S.A., Luxembourg	43802
DS Bourgogne S.A., Luxembourg	43820	Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Lu- xembourg	43820
Duverney Finance S.A.	43804	Locre S.A., Senningerberg	43817
Duverney Finance S.A., Luxembourg	43804	Luxembourg Paper Investment Group S.A., Lu- xembourg	43788
Electrofin S.A.H.	43805	Mareva S.A., Luxembourg	43786
Electrofin S.A.H., Luxembourg	43805	MW & Co. S.A.	43785
Embrun Holding S.A.	43806	Nauticom S.A.H., Luxembourg	43821
Embrun Holding S.A., Luxembourg	43806	Novix S.A., Luxembourg	43821
European Capital Investments (Luxembourg) S.A.	43797	Ontex International, S.à r.l., Luxembourg	43823
European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43797	Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg	43804
European Engineering & Environment Corpora- tion S.A. Holding	43824	Pons Finance S.A., Luxembourg	43805
European Engineering & Environment Corpora-		Réa Fin S.A., Senningerberg	43796
		Real Estates Promotion S.A., Luxembourg	43784

Real Estates Promotion S.A., Luxembourg	43784	SOGEMINDUS Holding, Société d'Etude et de	
Ristretto Holdings, S.à r.l., Luxembourg	43789	Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles	
Ristretto Investments, S.à r.l., Luxembourg	43779	Holding S.A., Luxembourg.	43797
Rullymo S.A., Luxembourg	43788	SOGEMINDUS Holding, Société d'Etude et de	
S.G. Lux, S.à r.l., Luxembourg.	43820	Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles	
S.G. Lux, S.à r.l., Luxembourg.	43820	Holding S.A., Luxembourg.	43800
S.L.I.C., S.à r.l., Société Luxembourgeoise d'Inter-		Sogecore S.A., Senningerberg	43796
médiaires de Commerce, Luxembourg	43821	Standard Fund Management S.A., Luxembourg ..	43824
S.L.I.C., S.à r.l., Société Luxembourgeoise d'Inter-		Superconfex Luxembourg S.A., Junglinster	43818
médiaires de Commerce, Luxembourg	43821	Sweet Re S.A., Senningerberg	43800
Selemar Holding S.A., Luxembourg	43804	Szenco S.A., Luxembourg	43802

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056227.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.354.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mai 2004 que:

Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056225.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

KENZA SNACK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 41, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 84.827.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056670.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

KLOOSE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 122, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 18.024.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056642.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(055987.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.673.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg and in the course of being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg,

Here represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, with professional address at Luxembourg, and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, with professional address at Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 9 July 2004 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. Members may pledge their shares.

Art. 7. The Company is managed by a board of managers composed of not less than four (4) managers who need not be members. The number of managers shall be resolved upon by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members. They are appointed and removed from office by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members and such resolution shall determine if they are A Managers or B Managers; such resolution in writing on general meeting of members also determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by two managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical five business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least one A Manager and one B Manager shall be present or represented and provided further that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Payments (Euro)</i>
RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total:	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers A:

- Mr Manjit Dale, company director, residing at 84 Highgate West Hill, London N6 6LU,
- Mr Stephen James Robertson, company director, residing at Clarendon House 2 Clarendon Close, London W2 2NS,

Managers B:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,
- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RC Luxembourg B 67.822.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2005.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg et en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu d'une procuration du 9 juillet 2004 (laquelle procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte).

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société. Les associés peuvent donner leurs parts sociales en gage.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants, associés ou non. Le nombre de gérants sera décidé par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés. Ils sont nommés et révoqués par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés et une telle résolution déterminera s'il s'agit de gérants A ou de gérants B; une telle résolution écrite ou l'assemblée générale des associés détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande de deux gérants, un (1) étant obligatoirement un Gérant A et un (1) étant obligatoirement un Gérant B. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant cinq (5) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants sont présents ou représentés à condition qu'au moins un (1) Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les ré-

solutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, un des deux étant obligatoirement un Gérant A et un des deux étant obligatoirement un Gérant B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

<i>Associé</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Capital souscrit</i>
RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l.	500	EUR 12.500
Total:	500	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A:

- Monsieur Manjit Dale, administrateur de société, demeurant à 84 Highgate West Hill, Londres N6 6LU,
- Monsieur Stephen James Robertson, administrateur de société, demeurant à Clarendon House 2 Clarendon Close, Londres W2 2NS,

Gérants B:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974
- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RC Luxembourg B 67.822.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2004, vol. 428, fol. 19, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056514.3/242/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

REAL ESTATES PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.094.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056235.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

REAL ESTATES PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.094.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 janvier 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056231.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

HOFFMANN LEICK CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 25, rue de Pleitrangle.

R. C. Luxembourg B 93.901.

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alphonse Hoffmann, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à L-5333 Moutfort, 25 rue de Pleitrangle.

2. Madame Monique Leick, épouse Alphonse Hoffmann, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant à L-5333 Moutfort, 25 rue de Pleitrangle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HOFFMANN LEICK CONSEILS, S.à r.l., R.C. B Numéro 93 901, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 du 3 juillet 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

- Que les associés décident de remplacer le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts par le texte suivant:

«La société a également pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées».

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Hoffmann, M. Leick, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(056575.3/230/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

HOFFMANN LEICK CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 25, rue de Pleitrangle.

R. C. Luxembourg B 93.901.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°865 du 6 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

Signature

(056578.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MW & CO. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.207.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 décembre 1995 entre: Société domiciliée: MW & CO. S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 42.207

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 9 juin 2004.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056166.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MAREVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 101.657.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. FORTUNE ENTERPRISES INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à B-Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 2 juin 2004.

2. LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 2 juin 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MAREVA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tout concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) FORTUNE ENTREPRISES INTERNATIONALE LIMITED, prénommée:	30.990,-	30.990,-	3.099
2) LEGNOR TRADING S.A., prénommée:	10,-	10,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et une mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.450,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, née à B-Arlon, le 11 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

- Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, né à F-Metz, le 9 juillet 1967, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, né à B-Ixelles, le 13 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.668.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six (6) ans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2004, vol. 467, fol. 96, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 juillet 2004.

A. Lentz.

(056301.3/221/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LUXEMBOURG PAPER INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 66.994.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2004 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et M. Markus Hugelshofer, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056455.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

RULLYMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 92.062.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2004 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003

Conseil d'Administration

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056713.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.669.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales and having its registered office at Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT and being registered under number 4708906,

Here represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, with professional address at Luxembourg, and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, with professional address at Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 8 July 2004 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. Members may pledge their shares.

Art. 7. The Company is managed by a board of managers composed of not less than four (4) managers who need not be members. The number of managers shall be resolved upon by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members. They are appointed and removed from office by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members and such resolution shall determine if they are A Managers or B Managers; such resolution in writing on general meeting of members also determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by two managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical five business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least one A Manager and one B Manager shall be present or represented and provided further that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments
TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED.....	500	EUR 12,500.-
Total:	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers A

- Mr Manjit Dale, company director, residing at 84 Highgate West Hill, London N6 6LU,

- Mr Stephen James Robertson, company director, residing at Clarendon House 2 Clarendon Close, London W2 2NS,

Managers B

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974

- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2005.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société créée et existante sous les lois anglaises et galloises et ayant son siège social à Great Burgh Epsom, Surrey, KT18 SX5 et étant enregistrée sous le numéro 4708906,

Ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu d'une procuration du 8 juillet 2004 (laquelle procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RISTRETTO HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel

appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société. Les associés peuvent donner leurs parts sociales en gage.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants, associés ou non. Le nombre de gérants sera décidé par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés. Ils sont nommés et révoqués par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés et une telle résolution déterminera s'il s'agit de gérants A ou de gérants B; une telle résolution écrite ou l'assemblée générale des associés détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande de deux gérants, un (1) étant obligatoirement un Gérant A et un (1) étant obligatoirement un Gérant B. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant cinq (5) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants sont présents ou représentés à condition qu'au moins un (1) Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, un des deux étant obligatoirement un Gérant A et un des deux étant obligatoirement un Gérant B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED.	500	EUR 12.500,-
Total:	500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A

- Monsieur Manjit Dale, administrateur de société, demeurant à 84 Highgate West Hill, Londres N6 6LU,
- Monsieur Stephen James Robertson, administrateur de société, demeurant à Clarendon House 2 Clarendon Close, Londres W2 2NS,

Gérants B

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974
- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch.— Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056522.3/242/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ABRI RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.260.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CORELYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.647.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

AMALHUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.479.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2004

1. L'assemblée générale des actionnaires a pris acte des démissions, avec effet immédiat, par lettres datées du 8 mars 2004, de Messieurs Denis Bosje, Gérard Matheis et André Wilwert de leur poste d'administrateur de la Société.

Par conséquent, les mandats d'administrateur-délégué de Messieurs Gérard Matheis et André Wilwert ont également pris fin à compter du 8 mars 2004.

2. L'assemblée des actionnaires a décidé de nommer administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2003:

- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02891. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056168.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DEBUT, Société Anonyme Holding.
Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 46.787.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of June.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Jürgen Ebel, employee at 672 rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg;
«the proxy»

acting as a special proxy of ATIREM LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands,
with registered offices at PO Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and
the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- that the Luxembourg holding Company DEBUT registered with the Luxembourg trade register under nr. B 4.787,
has been incorporated pursuant to a notarial deed made out on 9th of February 1994, published in the Mémorial C,
Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 218 of the 3rd of June 1994;

II.- that the subscribed capital of the Company amounts presently to USD 600,000.- (six hundred thousand United
States dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 600.- (six hundred United
States dollars) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of
DEBUT.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares ex-
plicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities
and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated
without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up
to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the
dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-
ment.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present
original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy,
the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède étant entendu qu'en cas de divergence le
texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jürgen Ebel, employé privé au 672 rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit des Iles Vierges Britanniques ATIREM LIMITED,
ayant son siège social établi à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire
comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses dé-
clarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding luxembourgeoise DEBUT, ayant son siège social au 672 rue de Neudorf, L-2220
Findel, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.787,
a été constituée suivant acte reçu le 9 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
numéro 218 du 3 juin 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme DEBUT, prédésignée, s'élève actuellement à USD 600.000.- (six cent
mille dollars des Etats-Unis), représenté par 1.000 (mille) actions de USD 600.- (six cents dollars des Etats-Unis) chacu-
ne, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société
DEBUT.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Ebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

J. Elvinger.

(056660.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

REA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.469.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056176.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 70.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056179.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FREDDY KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 42.531.

Le bilan de cessation au 11 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(056191.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

COPRIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.605.

Le bilan au 25 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056269.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.390.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056415.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.390.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.20 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.25 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056416.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOGEMINDUS HOLDING, SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. SOGEMINDUS, SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.362.

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé SOGEMINDUS, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 5.362, constituée suivant acte reçu en date du 27 avril 1954, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 39 du 11 juin 1954, prorogée pour une durée de trente ans suivant acte reçu en date du 28 juin 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 192 du 26 septembre 1974 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 136 du 25 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur André de Barys, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Fernandes-Michel, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé SOGEMINDUS en SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, en abrégé SOGEMINDUS HOLDING.

2.- Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée.

3.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

4.- Introduction dans les statuts d'un nouvel article autorisant le conseil d'administration à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

5.- Suppression de l'article 11 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et des commissaires.

6.- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire pour la fixer au 3^{ème} vendredi du mois d'avril à dix heures.

7.- Suppression au deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la mention relative au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une assemblée générale.

8.- Refonte complète des statuts et rénumérotation subséquente des articles.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé SOGEMINDUS en SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, en abrégé SOGEMINDUS HOLDING.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer à la société une durée illimitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'introduire dans les statuts un article (article 8 nouveau) autorisant le conseil d'administration à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 11 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et des commissaires.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire pour la fixer au 3^{ème} vendredi du mois d'avril à dix heures.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la mention relative au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une assemblée générale figurant au deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts.

Huitième résolution

Afin notamment de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, en abrégé SOGEMINDUS HOLDING.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Il pourra être créé des titres multiples de dix ou cent actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat des ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Pour les délibérations du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs est admis.

Art. 6. Le conseil d'administration peut élire dans son sein un président.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président, un administrateur-délégué ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. de Barsy, J.-M. Weber, S. Fernandes-Michel, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

M. Thyes-Walch.

(056906.3/233/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**SOGEMINDUS HOLDING, SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. SOGEMINDUS, SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

M. Thyes-Walch.

(056907.3/233/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

SWEET RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 68.814.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2004

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de MM. Fabio Gaggini, Massimo Terrevazzi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL, prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2004.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises INTERAUDIT est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056171.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

HOTEL RESTAURANT CHEZ JEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 28, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 95.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(056180.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FLUITRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37B, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 85.805.

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLUITRONICS S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.805, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 748, du 16 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Tiercelet (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Charles Antoine, employé privé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 66, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 37B, route de Kayl, L-3590 Dudelange.
2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de l'article 20 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, de L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch à L-3590 Dudelange, 37B, route de Kayl.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 (premier alinéa) et l'article 20 (deuxième alinéa) des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 20. 2^{ème} alinéa. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront au siège social, ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

L'assemblée entend donner effet à la première résolution au 1^{er} juillet 2004.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Esch, C. Ney, P.C. Antoine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 60, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2004.

P. Bettingen.

(056908.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

FLUITRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37B, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 85.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2004.

P. Bettingen.

(056909.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

SZENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.900.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(056278.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LAMAZERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056444.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS03003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004

Signature.

(056312.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DRIVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.811.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société DRIVER INTERNATIONAL S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056349.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DRIVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.811.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.45 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.50 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056350.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FINANCIERE DE VIGNAY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.394.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056445.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

AFFRETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.I. Weihergewann.

R. C. Luxembourg B 81.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour AFFRETLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056393.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.973.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société DUVERNEY FINANCE S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056353.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.973.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.55 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056355.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SELEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056446.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PATISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour PATISSERIE WINANDY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056397.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ELECTROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 40.053.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société ELECTROFIN S.A.H. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056364.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ELECTROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.053.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.05 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.10 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056365.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.181.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

(056427.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.068.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004

Signature.

(056314.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.923.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société EMBRUN HOLDING établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03118. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056366.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.923.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.15 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.20 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03119. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056367.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 37.597.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour EUROPLAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056398.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

BLUE SKY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(056368.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

J. VAN BREDA & CO. REINSURANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056172.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056539.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.794.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056537.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.).**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.725.

In the year two thousand four, on the eighteenth day of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE MIRAGE S.A. (formerly FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.) (the Shareholders), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.725 and incorporated on 22 October, 2002 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 of 5 December, 2002, such deed having been further amended and for the last time on 30 March, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,

who appoints as Secretary Mr Olivier Wuidar, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Michel Sinner, lawyer, residing in Luxembourg.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on June 7, 2004.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 5,724,000 (five million seven hundred and twenty-four thousand) class A shares of the Company and 11,105,020 (eleven million one hundred and five thousand and twenty) class B shares of the Company, with a nominal value of 1,25 (one euro twenty-five cents) each, representing 79,38% (seventy-nine point thirty-eight per cent.) of the voting share capital of the Company of 26,500,000 (twenty-six million five hundred thousand euros) represented by 7,720,580 (seven million seven hundred and twenty thousand five hundred and eighty) class A shares of the Company and 13,485,620 (thirteen million four hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty) class B shares of the Company, with a nominal value of 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices;
2. Amendment to the definition «Investment Shareholder» of the definition section of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

IV. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that any voting shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice sent by registered mail / fax or telex on 7 June 2004 in accordance with article 25.2 of the articles of association of the Company (the Articles).

Second resolution

The Meeting resolves to amend the definition «Investment Shareholder» of the definition section of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Investment Shareholder

means any Class B Shareholders and any of those investors whose names are set out below:
 PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. Of the Code Monétaire et Financier) all acting by their Management Company, PAI Partners S.A.S;
 PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, limited partnerships under English law acting by their general partner, PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED;
 SEI LP and SEI II LP, limited partnerships under English law acting by their general partner PAI Syndication General Partner Limited; and
 BAINLAB S.p.A., a joint-stock company (società per the azioni) organised under the laws of Italy, registered with Companies' Register of Milan, fiscal code no. 13037870154

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FINANCIERE MIRAGE S.A. (anciennement FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.) (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1025 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 89.725 et constituée le 22 octobre 2002 suivant un acte de Maître Joseph El-

vinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 du 5 décembre 2002, cet acte ayant été ultérieurement modifié et pour la dernière fois le 30 mars 2004 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard Beerens, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Wuidar, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Michel Sinner, juriste, demeurant à Luxembourg. (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 7 juin 2004.

II. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 5.724.000 (cinq millions sept cent vingt-quatre mille) actions de catégorie A de la Société et 11.105.020 (onze millions cent cinq mille vingt) actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, représentant 79,38% (soixante-dix-neuf virgule trente-huit pour cent) du capital social votant de la Société de 26.500.000 (vingt-six millions cinq cent mille euros), représenté par que 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingt) actions de catégorie A de la Société et 13.485.620 (treize millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt) actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation;
2. Modification de la définition de «Actionnaire Investisseur» dans la section définition des statuts de la Société; et
3. Divers.

IV. L'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que tout actionnaire votant qui n'est pas présent ou représenté a été dûment convoqué à l'Assemblée par lettre recommandée, fax ou télex le 7 juin 2004 conformément à l'article 25.2 des statuts de la Société (les Statuts).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition de «Actionnaire Investisseur» dans la section définition des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Actionnaire Investisseur

désigne tout Actionnaire de catégorie B et les investisseurs dont les noms figurent ci-dessous:

PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI et EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire Financier) tous agissant par leur Société de Gestion, PAI PRTNERS S.A.S;

PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner), PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED;

SEI LP and SEI II LP, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI Syndication General Partner Limited; et

BAINLAB S.p.A., une société anonyme (società per azioni) constituée selon le droit italien, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan, code fiscal no. 13037870154

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, O. Wuidar, M. Sinner, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2004, vol. 428, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004

H. Hellinckx.

(056681.2/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx

Notaire

(056682.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CAPTIS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.661.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the second day of the month of July.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) APAX FRANCE VI, a venture capital investment fund (fonds commun de placement à risques) governed by the French law, managed by and acting through APAX PARTNERS S.A., a société anonyme governed by the French law, registered with the R.C. of Paris under number 309.044.840 and having its registered office at 45 avenue Kléber, 75116 Paris, France,

here represented by M^e Rémi Chevalier, Master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30th June 2004.

2) ALTAMIR & CIE, a société en commandite par actions governed by the French law, registered with the R.C. of Paris under the number 390.965.895 and having its registered office at 45 avenue Kléber, 75116 Paris, France,

here represented by M^e Rémi Chevalier, Master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30th June 2004.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. Form - name

There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of CAPTIS S.A.

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any opera-

tion which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

The issued capital of the Company is set at thirty two thousand Euro (32,000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a nominal value of one hundred Euro (10.- EUR) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of the month of November in each year at 2.00 pm and for the first time in 2005.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director can represent more than one of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures

The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of August of each year and shall terminate on the last day of July of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st July 2005.

Art. 16. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares subscribed</i>	<i>Payment</i>
APAX FRANCE VI	288	EUR 28,800.-
ALTAMIR & CIE	32	EUR 3,200.-
Total:	320	EUR 32,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

- Mr Bertrand Pivin, private employee, residing at 38, rue Ernest André, F-78000 Vésinet,
- Mr Guillaume Jabalot, private employee, residing at 48, rue de Longchamp, F-92200 Neuilly sur Seine,
- Mr Bruno Candelier, private employee, residing at 46, rue de Londres, F-75008 Paris.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the RC of Luxembourg under the number B 47.771.

Third resolution

The registered office is fixed at 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deuxième jour du mois de juillet.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) APAX FRANCE VI, un fonds commun de placement à risques régi par le droit français, géré et représenté par APAX PARTNERS S.A., une société anonyme de droit français, inscrite auprès du R.C. de Paris sous le numéro 309.044.840 et ayant son siège social au 45 avenue Kléber, 75116 Paris, France,

Ici représenté par Maître Rémi Chevalier, maître en droit, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2004.

2) ALTAMIR & CIE, une société en commandite par actions de droit français, inscrite au R.C. de Paris sous le numéro 390.965.895 et ayant son siège social au 45 avenue Kleber, 75116 Paris, France,

Ici représentée par Maître Rémi chevalier, maître en droit, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2004,

Lesdites procurations, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. - Forme - Dénomination

Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de CAPTIS S.A.

Art. 2. - Durée

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment sur décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. - Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. - Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg sur décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. - Capital - Actions et certificats

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. - Augmentation du capital

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. - Assemblées des actionnaires - Généralités

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse être établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. - Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de Novembre à 14:00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. - Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment sur décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. - Procédures des réunions du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera, à la majorité des voix, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs présents ou représentés est présente.

Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. - Procès verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. - Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration qui peu(ven)t constituer des comités délibérant conformément aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tout pouvoir et mandat spécial à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. - Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. - Commissaire

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. - Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier août de chaque année et se terminera le dernier jour de juillet de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 juillet 2005.

Art. 16 - Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu que ce dernier déterminera.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende relatif à une action, déclaré mais non payé pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action. Il sera perdu pour celui-ci et sera définitivement acquis à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. - Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. - Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. - Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>	<i>Paiement</i>
APAX FRANCE VI	288	EUR 28.800,-
ALTAMIR & CIE	32	EUR 3.200,-
Total:	320	EUR 32.000,-

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire sousigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Bertrand Pivin, employé privé, demeurant à 38, rue Ernest André, F-78000 Vésinet,
- Monsieur Guillaume Jabalot, employé privé, demeurant à 48, rue de Longchamp, F-92200 Neuilly sur Seine,
- Monsieur Bruno Candelier, employé privé, demeurant à 46, rue de Londres, F-75008 Paris.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et inscrite au RC de Luxembourg sous le numéro B 47.771

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Chevalier, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2004, vol. 428, fol. 13, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056281.3/242/440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LOCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 59.147.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FORTUNE MAGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.127.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056488.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 34.266.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(056229.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DD PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.000,- USD.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(056388.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.461.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056531.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.461.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056533.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.461.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056528.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056524.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

BLUE DIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 91.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.176.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Colson

(056383.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2004.

Signature.

(056274.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.544.

Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2004

- Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

- L'Assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005 statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée accepte la démission de M. Vasco Luis José de Mello de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat, et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat. Elle décide de nommer en son remplacement Madame Paula Helena Roseira Dias ai Quintas Nunes, Manager, résidant à Lisbonne, Portugal.

Pour extrait conforme

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056272.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

S.G. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 87.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056205.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

S.G. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 87.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056207.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

L.F.L. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 90.123.

Par convention de domiciliation à durée indéterminée établie en date du 26 novembre 2002, conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société sous rubrique, a été résiliée avec effet au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056203.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 67.315.

Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 29 mars 2004

Le conseil d'administration:

- décide de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056208.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(056080.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**S.L.I.C., S.a r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIAIRES DE COMMERCE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 83.121.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056204.3/1137/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**S.L.I.C., S.à r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIAIRES DE COMMERCE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 83.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056211.3/1137/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(056187.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

NOVIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 95.250.

Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 29 mars 2004

Le conseil d'administration:

- décide de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056210.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**INDIGO CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.363.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(056377.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.374.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(056184.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.374.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(056182.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.374.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(056178.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

BEAUME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 73.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juillet 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juillet 2004 que:

1. ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, effectif le 11 juin 2004:

- Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- Angie Grotz, administrateur de sociétés, demeurant 8, rue du Commerce, L-8315 Olm.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs démissionnaires.

2. a été nommé commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire, effectif le 11 juin 2004.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur démissionnaire.

3. Le siège social a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056260.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DHM HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.851.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société DHM HOLDING S.A., établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056318.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DHM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.851.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.25 heures.

Sont présents: Monsieur Guy Glesener, Administrateur
 Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
 Monsieur Claudine Cambron, Administrateur

Ordre du jour: - Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.300 heures

G. Glesener / E. Gillet / C. Cambron

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056320.3/3842/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ONTEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.550.

—
Texte des résolutions du 29 mars 2004

Le seul actionnaire décide de changer l'adresse de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

EUTIME S.A.

L'actionnaire

B. Van Malderen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056214.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 45.903.

—
Le Rectificatif du Rapport de gestion enregistré avec le bilan au 31 décembre 2003 à Luxembourg en date du 2 avril 2004 avec les références AP00246, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056387.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 27.855.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056417.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.855.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.25 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Étienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.30 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056419.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

(056422.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.
